

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 mars 2024**

N° 240314033

FINANCES COMMUNALES - Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze mars à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 6 mars 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme GROUX - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. NKAMA - Mme JOUBERT - M. GIRY - Mme SCHAFFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 24

Représentés : 2

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 3

ABSENTS REPRESENTES M. DAUDET par Mme JOUBERT - M. MASO par Mme CARTEAU.

ABSENTS NON EXCUSES M. GUITOUNI - Mme POP - M. BENAOUADI.
SECRETAIRE Marie-Jésus LABADO

La séance est ouverte à 20h30.

FINANCES COMMUNALES - Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Antoine PELLETIER Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-10-4,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires de la Ville de Gentilly pour 2024, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de présenter un Rapport d'Orientations Budgétaires en vue de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du Budget Primitif, et lors d'une séance distincte de l'examen du Budget Primitif,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 8 mars 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **CERTIFIE** la communication du Rapport d'Orientations Budgétaire de la Ville de Gentilly pour l'exercice 2024.

ARTICLE 2 - **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'examen du Budget Primitif pour l'exercice 2024.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 20 mars 2024

Reçu en préfecture le 20 mars 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20240314-11103A-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE